



Section Inspection

Convention N° 7549

ATTESTATION D'ACCREDITATION ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-1717 rév. 5

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :

The French Committee for Accreditation certifies that :

**CROWE PRAXIAM
16 RUE CAMILLE PELLETAN
92300 LEVALLOIS-PERRET**

SIREN : 793469636

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**

fulfills the requirements of the standard :

et aux règles d'application du Cofrac

and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domain of activities of :*

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr) / *which activities are precisely described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr)* :

3-1717 rév. 5

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / **Valid from : 13/09/2025**

Date de fin de validité / **Valid until : 28/02/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Services - Métrologie Légale,
*Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal
Metrology,*

DocuSigned by:

Hélène GIBIERGE
B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1717 Rév. 4.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1717 Rév. 4.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1717 rév. 5

Organisme d'inspection accrédité :

CROWE PRAXIAM

**16 Rue Camille Pelletan
92300 LEVALLOIS-PERRET**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

12 - ENVIRONNEMENT / 12.7 - Gestion des déchets /

12.7.1 - Evaluation des éco-organismes et des systèmes individuels agréés pour la gestion des déchets, actifs dans les filières à responsabilité élargie du producteur #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.7.1b	Autocontrôle périodique des éco-organismes et des producteurs en système individuel, réalisé par un organisme tiers indépendant	Code de l'environnement (articles L.541-4-3, L541-10 et Section 8 du Chapitre 1er du titre IV du livre V de la partie réglementaire) Obligations générales des cahiers des charges et des dispositions de la section 2 du chapitre 1er du titre IV du livre V du code de l'environnement et des textes réglementaires pris pour son application Programmes d'autocontrôles disponibles sur demande auprès des éco-organismes ou des producteurs en système individuel

Section Inspection**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
PRAXIAM**

IMPLANTATIONS	ADRESSE
CROWE PRAXIAM	16 Rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET

Date de prise d'effet : **13/09/2025**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1717 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

